

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Bilan de synthèse de l'autorisation de programme – construction de la nouvelle gendarmerie (n° AP-2024-001) – Budget GENDARMERIE

Séance du 28 janvier 2026,

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit janvier à dix-huit heures et trente-huit minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain) se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-deux janvier deux mille vingt-six.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 19

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BOURGEAIS Didier, BOYER Corinne, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, GENOD Patrick, GERBAULET Geneviève, LALLEMENT Alexandre, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole

Membres absents excusés avec pouvoir : 8

FORAY Gaëlle pouvoir à BOYER Corinne
FUMEX Jacques pouvoir à DRHOVIN Jacques
GUILLERMET Maria pouvoir à BOURGEAIS Didier
LEMOINE Gilbert pouvoir à CYVOCT Jean-Michel
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à EMIN Philippe
MARTINE Christine pouvoir à CORTINOVIS Bernard
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à MASSIRONI Alain
ZANI Sonia pouvoir à LIEVIN Karine

Membres absents excusés avec pouvoir ne pouvant être exercé : 1

CRETIER Humbert

Membres absents excusés sans pouvoir : 1

BROCHET Olivier

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

En présence de 19 conseillers, 8 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 5217-10-7,

Vu l'instruction M57,

Vu la délibération n° 2023-08-13 du 27 septembre 2023 adoptant le plan de financement prévisionnel et ses modalités de financement de la construction de la nouvelle Gendarmerie,

Vu la délibération n° 2023-10-12 du 29 novembre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier (R.B.F.) de la commune,

Vu la délibération n° 2024-04-14 du 27 mars 2024 votant le montant de l'Autorisation de Programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation de la construction de la nouvelle gendarmerie,

Considérant l'article 3.1 « les Autorisations de Programme et d'Engagement » du Règlement Budgétaire et Financier de la Commune, il convient de présenter un état arrêté au 31/12/N-1 des Autorisations de Programme (AP) et des Autorisations d'Engagement (AE) ouvertes.

Monsieur le Maire rappelle que le montant ouvert pour cette AP relatif à la réalisation de la construction de la nouvelle gendarmerie était de 4 299 386,11 € HT.

Le bilan de synthèse pour cette AP au 31/12/2025 se présente comme suit :

	Répartition prévisionnelle des CP (HT) I	Montant (HT) inscrit au BP II	Montant (HT) réalisé au CFU III	Montant (HT) disponible IV = I - III + (IV_{N-1})	Montant (HT) annulé V	Montant (HT) reporté VI = IV - V
TOTAL	4 299 386,11 €		3 866 048,61 €			
2022	4 651,29 €	241 950,00 €	4 651,29 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2023	177 387,89 €	360 018,71 €	177 387,89 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2024	2 386 145,34 €	3 179 145,34 €	858 654,31 €	1 527 491,03 €	0,00 €	1 527 491,03 €
2025	1 731 201,59 €	3 249 048,51 €	2 825 355,12 €	433 337,50 €	0,00 €	433 337,50 €
2026	0,00 €					

Monsieur le Maire propose de reporter les crédits de paiements de l'Autorisation de Programme non réalisés des exercices antérieurs sur l'exercice 2026 afin de pouvoir maintenir la capacité d'engagement pluriannuel sur l'AP.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de reporter les crédits de paiements de l'Autorisation de Programme non réalisés des exercices antérieurs sur l'exercice 2026,
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2026,
- **DONNE pouvoir** à Monsieur Le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN



Publiée sur le site internet de la Commune le 16/02/2026

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20260128-DE-2026-01-03-DE
Date de télétransmission : 03/02/2026
Date de réception préfecture : 03/02/2026